

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 19 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Monsieur Bernard ZACHARIAS et Monsieur Georges PIRE.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS est excusé et M. CONTENT est en route.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Jean MATHY est excusé et Mme DERSELLE arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. NIX arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Deux retardataires en fonction des bouchons.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés d'une part, aux réponses du Député provincial - Président aux interventions de ce lundi qui portent sur ses compétences directes et d'autre part, aux interventions des chefs de groupe sur les documents budgétaires 2016 et 2017.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 26 septembre dernier. Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en un, le groupe PS, en deux, le groupe MR, en trois, le groupe ECOLO, en quatre, le groupe CDH-CSP et enfin le groupe PTB+ clôturera.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/001 : Budget provincial 2016 – 4^{ème} série de modifications.

Document 16-17/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 4^{ème} série.

Document 16-17/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement général.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Document 16-17/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage.

Document 16-17/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 16-17/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 16-17/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

Document 16-17/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 16-17/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 16-17/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2017.

Document 15-16/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/001, 16-17/002, 16-17/003, 16-17/004, 16-17/005, 16-17/006, 16-17/007, 16-17/008, 16-17/009, 16-17/010, 16-17/011).

Nous passons aux réponses du Député provincial – Président pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial -Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Mme la Conseillère Pirmolin m'interroge sur la problématique du développement commercial sur le territoire provincial. Le commerce est en effet une thématique importante pour notre province qui accueille plus d'un tiers de l'offre commerciale wallonne, soit plus de 11.000 points de vente. La fonction commerciale tant en milieu urbain que rural est un vecteur de « vivre ensemble » et de dynamisme économique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Comme vous l'exprimez très justement, la fonction commerciale subit de profondes mutations depuis une dizaine d'années. Les commerces s'implantent aujourd'hui le long des grands axes routiers à l'entrée des villes et des villages. Ces commerces périphériques sont uniquement accessibles en voiture. Ils banalisent nos paysages et participent à l'urbanisation « déraisonnée » de notre territoire.

Cette problématique est loin d'être anodine en province de Liège où 90% des nouveaux développements commerciaux se réalisent en dehors des polarités traditionnelles.

Dans un contexte de saturation du marché, ces nouveaux développements se font à la défaveur des centres urbains villageois qui voient le nombre de cellules vides croître de manière importante. Le seuil symbolique de 10% de cellules vides aurait été dépassé contribuant ainsi à la dégradation générale du cadre de vie dans nos centres de villes et de villages.

Cette dispersion du commerce sur le territoire ne participe pas à une philosophie de développement durable, d'utilisation parcimonieuse du sol ou encore de mobilité raisonnée.

Le renforcement de l'activité dans nos villes et villages s'appuie avant tout sur des logiques de concentration et de polarisation. C'est pourquoi, la Province de Liège, à travers Liège Europe Métropole, a décidé de réaliser un Schéma Provincial de Développement territorial et un Plan Provincial de Mobilité. Un des objectifs de ce document de planification est de travailler au renforcement des centralités urbaines ou villageoises, favorisant des mobilités alternatives à la voiture et permettant la création de lieux de vie attractifs tant en termes de logements, de commerces, de services que d'équipements.

Comme vous le savez, cette étude est toujours en cours. La thématique commerciale fait partie intégrante de cette étude. Au terme de celle-ci, des pistes d'actions seront envisagées et pour lesquelles nous demanderons au groupe INTERLAND qui est chargé de projet du schéma de développement territorial d'étudier les possibilités évoquées par le groupe CDH.

À ce stade, seul le diagnostic est achevé et je vous invite à le parcourir. Vous y trouverez, Chère Collègue, de nombreuses et précieuses informations quant à l'appareil commercial provincial, ses évolutions et ses défis.

M. le Conseiller RASSAA, j'ai pris connaissance de votre interpellation avec attention. Elle s'inscrit dans un domaine d'activités qui m'interpelle à plus d'un titre, notamment par le fait que, d'une manière générale, la transition énergétique est un phénomène qui nous touche à des degrés divers, qu'il s'agisse des particuliers comme des entreprises d'ailleurs, mais aussi en ma qualité de Président du Conseil d'Administration du Holding PUBLIFIN Scrl, la Province de Liège étant actionnaire majoritaire - 54%, je le rappelle.

Cette société coopérative aux capitaux 100% publics, développe, au travers d'un portefeuille diversifié de participations au sein de sociétés actives dans l'Énergie, tant la production que la distribution d'ailleurs, une stratégie qui s'inscrit pleinement dans cette transition énergétique indispensable pour les générations à venir. Je vais y venir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Le lien actionnarial étroit entre la Province de Liège et PUBLIFIN a d'ailleurs donné lieu tout naturellement à la mise en place d'une séance de travail annuelle du Conseil provincial au siège de l'intercommunale. C'est ainsi qu'à celle de mars 2015 où vous étiez présent et à celle de mars de cette année, les membres du Conseil provincial ont pu prendre connaissance, au travers d'exposés relativement exhaustifs, des activités, contextes et perspectives économiques du Gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, RESA, et du groupe Nethys, deux opérateurs industriels contrôlés par la Province de Liège.

Pour compléter mes propos sur le groupe Nethys, vous aurez pris bonne note lors de la séance de travail de mars 2015 des activités et du portefeuille de projets que détient et développe le producteur d'énergie renouvelable ELICIO, filiale du groupe Nethys, actif dans l'éolien on-shore et offshore en Belgique, mais aussi à l'étranger : France, Serbie, Kenya, Les Conseillers provinciaux y ont appris que le groupe Nethys développe également un pôle d'activités, sous le nom de Nethys Energy, qui soutient et promeut entre autres les partenariats public-public avec les Communes associées en vue d'améliorer leur efficacité énergétique et de tendre vers un allègement du poids financier que représentent les consommations dans leur budget de fonctionnement.

Vous avez pu constater que nous sommes donc aussi, ici à Liège, dans un modèle coopératif fort dans le cadre la gestion énergétique sous ses différents volets : distribution, production, fourniture, efficacité

La production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation rationnelle de cette énergie, la gestion de la distribution d'énergie et la continuité de son approvisionnement, mais aussi le développement de réseaux et de services de télécommunications en soutien à ces initiatives, sont autant d'activités essentielles que suit de près, de très près, la Province de Liège et les Communes associées au travers de PUBLIFIN, avec en ligne de mire les enjeux macroéconomiques et environnementaux, dans l'intérêt des actionnaires publics et des générations futures.

Pour conclure, laissez-moi vous rappeler quelques mots de contexte sur le marché wallon de l'énergie et sur la transition énergétique dans laquelle se sont inscrits nos voisins d'Outre-Rhin.

Ne perdons pas de vue que le modèle wallon de marché libéralisé de l'énergie a imposé une séparation des métiers de la distribution et de la négoce, achat-vente, d'énergie. Le prix net de l'électricité par exemple est constitué de différentes composantes : le prix de l'énergie acheté auprès du fournisseur, le coût de distribution, le GRD, les taxes, la TVA par exemple, ... et contributions diverses dont celles en soutien au renouvelable.

La prise de conscience collective de l'importance d'une transition énergétique axée sur le développement du renouvelable au départ d'unités de production décentralisée éoliennes, photovoltaïques, ... conjuguée à la volonté d'une sortie du nucléaire et à des initiatives d'indépendance énergétique, micro-réseaux, batteries Tesla, etc.... induit inévitablement des bouleversements importants sur nos réseaux de distribution pour s'adapter et rendre les réseaux suffisamment flexibles. Cette révolution « verte » aura inévitablement un coût pour l'Etat et ses citoyens et appellera des investissements colossaux. C'est un choix et il faut l'assumer.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Ce qui m'invite à évoquer l'approche allemande dans sa transition énergétique. Certes, l'Allemagne s'est fixée des objectifs très ambitieux en termes de sortie du nucléaire et de quota de production renouvelable. Certes, plusieurs villes allemandes, comme Munich ou Hambourg, ont développé un modèle de coopératives municipales mais sans pour autant résoudre le problème de première préoccupation, à savoir le coût de l'énergie pour les citoyens.

Les prix finaux sont de 40 % à 90 % plus élevés en Allemagne qu'en France, en raison du poids des différentes taxes sur l'électricité et notamment de la contribution pour les énergies renouvelables. Ce sont les particuliers qui paient le prix fort : 260 euros/MWh pour un ménage allemand en 2012 contre 140 en France.

Savez-vous seulement que si les énergies vertes ont couvert près d'un tiers de la consommation électrique allemande, à hauteur de 32,5% en 2015 et 30% de la production électrique, le besoin en énergie reste stable et les centrales au charbon tournent désormais à plein régime en Allemagne pour combler le « gap » croissant entre le déficit de production de l'éolien et le retrait progressif du nucléaire. Il en résulte que les rejets de CO2 de l'Allemagne n'ont fait qu'augmenter ces 5 dernières années

On est loin d'une transition énergétique aussi « verte » qu'on ne le prétend ...

Mme la Conseillère DERSELLE, M. le Conseiller CLOSE-LECOCQ, vous m'interrogez sur les actions que l'Enseignement provincial mène pour favoriser l'intégration de ses nouveaux professeurs.

La Province de Liège a, faut-il le rappeler, une longue tradition d'accueil de ses agents dont les nouveaux professeurs font bien entendu partie. Le décret du 4 février 2016, que vous évoquez M. le Conseiller CLOSE-LECOCQ, est donc une nouvelle occasion de remettre l'ouvrage sur le métier. L'article 73 bis dudit décret détermine les dispositions minimales à adopter lors de l'accueil d'un nouvel enseignant, à savoir : un entretien avec le chef d'établissement, une visite des locaux, la communication des horaires de travail, une présentation à l'équipe éducative et la mise à disposition d'une série de documents tels que règlements, projets éducatif et pédagogique, programmes, etc. Vous l'imaginez bien, nous n'avons pas attendu cette imposition pour réaliser tout cela : chacune de nos écoles a de longue date ses propres modalités d'accueil, et toutes incluent les points que je viens de vous citer.

Outre la distribution d'un vade-mecum à l'entrée en fonction des nouveaux enseignants, rappelons aussi que nous les accueillons, depuis de nombreuses années, pour une demi-journée d'information. Au cours d'une 2e séance organisée par le département Enseignement, les nouveaux enseignants sont rassemblés au sein de plusieurs ateliers thématiques et reçoivent une information spécifique et adaptée, incluant une séance de questions-réponses. Ce moment de rencontre n'est pas qu'informatif et est résolument placé sous le signe de la convivialité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Vous le soulignez, M. le Conseiller CLOSE-LECOCQ, le décret institue aussi la désignation d'un professeur référent, fort d'une expérience établie et reconnue par tous. Ce professeur doit aider le jeune enseignant à s'inscrire harmonieusement dans la vie pédagogique, administrative et relationnelle de son nouveau lieu de travail. Chacune de nos écoles a trouvé ses référents, plus de 30 aujourd'hui, de différentes formations et de différents niveaux, et certains d'entre eux sont inscrits à la formation organisée par l'Institut de Formation Continué. De plus, de nombreux autres enseignants se sont portés volontaires pour un accompagnement plus ciblé portant davantage sur un cours. Je tiens néanmoins à vous signaler qu'aucun moyen complémentaire n'a été prévu dans le décret pour rencontrer cette mission.

Comme vous le constatez, Mme la Conseillère, M. le Conseiller, notre Pouvoir organisateur provincial a non seulement anticipé mais il va aussi bien au-delà des impositions décrétales afin de garantir le bien-être de ses enseignants, ce que confirment nos dernières statistiques disponibles révélant un taux de départ durant les deux premières années bien inférieur à la moyenne enregistrée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, Mme la Conseillère MONVILLE, l'Enseignement de la Province de Liège a toujours été attentif à instaurer dans l'ensemble de ses établissements un climat scolaire agréable et respectueux, favorisant notamment l'épanouissement personnel de l'élève, son bien-être et sa réussite.

Pour y parvenir, nos établissements d'enseignement organisent chaque année une série d'activités tout au long de la semaine de la rentrée. Petits déjeuners, petits déjeuners malins, visites guidées des locaux, activités sportives, jeux de piste et de coopération, parrainage par les élèves de 6ème année, rencontres avec l'équipe éducative sont autant d'éléments qui permettent aux élèves de 1ère année de s'intégrer plus facilement à leur nouvel environnement scolaire.

Depuis plusieurs années, la problématique du harcèlement en milieu scolaire est notamment prise en charge par les Centres PMS de la Province de Liège et les Centres Openado. Ils développent des actions de sensibilisation et de prévention au sein des classes ainsi que des dispositifs de soutien individualisé pour les élèves fragilisés. Fin août, une journée d'études rassemblant les Centres PMS, les Services PSE, l'Espace Tremplin et les équipes pédagogiques de nos écoles a été organisée avec succès d'ailleurs sur cette thématique. Le Centre des Méthodes Pédagogiques a également conçu sur le sujet une formation de deux jours destinée aux enseignants et aux éducateurs.

Rappelons aussi les multiples actions mises en place au sein de nos écoles : la cellule bien-être à l'IPES de Huy, les professeurs « relais » désignés à l'Athénée de Flémalle et à l'IPES de Seraing, l'organisation de formations spécifiques au sein des IPES de Seraing, Huy et Hesbaye, ou encore la participation du Lycée Jean Boets, de l'IPEA La Reid et de l'IPES Herstal à un dispositif expérimental de prévention et de prise en charge du harcèlement, des violences et des discriminations.

Enfin, en matière de prévention, de nombreuses animations centrées sur la communication non-violente, l'homophobie, le respect de soi et des autres sont proposées tout au long de l'année par les Centres PMS notamment.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Autant d'actions, vous en conviendrez Mme la Conseillère MONVILLE, qui concourent à l'instauration d'un climat propice à l'étude et au travail au sein de nos établissements.

J'en viens maintenant à la question de M. le Conseiller CONTENT, relativement à la salle de guindailles des étudiants liégeois.

Depuis plus d'un an, la commission « Services Collectifs » du Pôle académique Liège-Luxembourg, dont l'objectif est de favoriser le bien-être des étudiants, se penche sur cette problématique en concertation étroite avec l'Association Générale des Etudiants Liégeois et la Maison des Etudiants Liégeois. Je puis déjà vous assurer que la Haute Ecole de la Province de Liège sera particulièrement attentive aux diverses sollicitations, comme ce fut le cas lors de la mise à disposition de salles d'études pendant les périodes de blocus ou encore la mise sur pied d'une enquête concernant la problématique du logement des étudiants. Soyez certains que l'évolution de tous ces sujets sera abordée, comme d'habitude en toute transparence, au sein de la 1ère Commission.

Vous me questionnez, Mme la Conseillère MONVILLE, M. le Conseiller GERARD, sur le redéploiement de la Ferme École de Jevoumont.

Le projet de redéploiement de la ferme de Jevoumont tel que présenté par le Département Enseignement se structure autour de 4 axes. Il s'agira tout d'abord de réduire la taille du troupeau et de valoriser différemment le lait produit en le transformant en lait pasteurisé, en yaourt et en beurre. De nouvelles spéculations vont être progressivement développées sur le site dans une démarche de développement durable, tant au niveau de l'élevage que du maraîchage, bio notamment. La ferme visera aussi l'autonomie énergétique et alimentaire.

Bien évidemment, des activités pédagogiques organisées tant par l'IPEA que par la Haute Ecole, s'y développeront, en collaboration, pour certaines d'entre elles, avec les candidats vétérinaires de l'ULg.

Un montant de 400.000 euros est prévu au budget 2017 pour le rafraîchissement des locaux et l'installation de deux classes, la création des unités de transformation du lait et la mise en place de la diversification des productions.

Je vous propose d'évoquer plus amplement cet ambitieux projet lors d'une de nos prochaines séances de la 1ère Commission ainsi que l'amendement budgétaire que vous proposé M. le Conseiller.

Mme la Conseillère MONVILLE, vous attirez également mon attention sur la création de modules d'éducation financière dans notre enseignement secondaire.

Depuis toujours, l'Enseignement de la Province de Liège a à cœur de faire de ses élèves des citoyens responsables conscients des enjeux du monde actuel. Cette préoccupation est d'ailleurs inscrite dans son Projet éducatif.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

De manière concrète, le programme de plusieurs cours permet à nos élèves d'aborder l'éducation économique et financière et la consommation responsable. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le cours d'Éducation économique et sociale développe les compétences liées à la réalisation d'un budget personnel et les caractéristiques des mécanismes d'épargne, d'assurance et d'emprunt.

Complémentairement, chaque année, de multiples colloques, journées d'études, conférences et animations, organisés en collaboration avec des associations, font réfléchir nos élèves quant aux questions cruciales liées au développement de modèles économiques, sociaux et environnementaux durables et plus respectueux.

À travers ces différents cours et activités, votre préoccupation, que je partage également, est donc pleinement, me semble-t-il, rencontrée dans nos établissements.

Pour terminer, Mme la Conseillère MONVILLE, et vous le savez bien évidemment, la Province de Liège a la volonté d'inscrire son Enseignement dans une dynamique positive de redéploiement socio-économique du Pays de Liège et de notre Région.

Offrir un enseignement qualifiant de haut niveau impose de ne pas travailler en huis clos : nous devons ouvrir les classes aux réalités des milieux professionnels et aux innovations technologiques. Pour former de jeunes techniciens, dotés d'un savoir-faire reconnu et de compétences recherchées par les entreprises, nous avons toujours privilégié l'alliance entre les milieux éducatif et professionnel, donnant ainsi l'occasion à nos enseignants de pouvoir remettre leurs pratiques, leurs programmes, leurs méthodes sur le métier.

Citons par exemple le projet « Entr'apprendre » piloté par la Fondation pour l'Enseignement, auquel des enseignants de l'EP de Seraing et de Herstal ont participé. De telles initiatives relèvent de partenariats avec des entreprises, des secteurs professionnels et des Centres de Compétence, mais aussi, bien entendu, avec la Cité des métiers. Grâce aux actions qu'elle propose – je pense ici à E=mc² – de très nombreux élèves et enseignants ont la possibilité de visiter des entreprises et de rencontrer des professionnels. Ces visites constituent non seulement une occasion unique pour les élèves de vivre une expérience qui répond à leurs besoins en matière d'information et d'orientation professionnelle, mais sont aussi, pour les enseignants qui les accompagnent, une occasion unique de rencontrer des professionnels en activité.

Je pense également aux initiatives portées par différents secteurs professionnels, comme par exemple l'IFPM si vous préférez Agoria, Educam, la Févia, la Confédération de la Construction... Ces derniers offrent chaque année la possibilité à nos élèves et à nos enseignants de participer à des épreuves sectorielles. Ces associations produisent également des outils didactiques, des syllabi et autres supports qui sont utilisés par nos enseignants dans les classes.

Evoquons aussi le partenariat avec WorldSkills Belgium qui nous a permis d'organiser les Startech's Days en mars dernier, mobilisant nos équipes éducatives autour des métiers en compétition.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Enfin, l'approche orientante développée au 1er degré permet de tisser des liens entre l'école et le monde de l'entreprise. Les actions menées permettent aussi aux enseignants d'ouvrir leur pratique professionnelle et de pouvoir inscrire leur cours dans une perspective « métier ». Sortir de l'école, découvrir les entreprises de leur région, offre aux élèves et aux enseignants l'opportunité de changer leur regard sur la société et ses attentes.

Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, je vous remercie de votre intérêt pour les activités menées par la Province de Liège. Permettez-moi également de saluer la qualité des questions posées en matière d'Enseignement qui demeure notre premier métier et qui nous passionne tous et je vous dis pour cela un tout grand merci.

D'ailleurs, je voudrais terminer en apportant une précision qui témoigne, s'il en est, de notre préoccupation constante vis-à-vis de notre personnel enseignant.

Enfin, vous ne m'avez pas interrogé sur certaines difficultés que rencontreraient une partie minime de notre personnel enseignant en ce qui concerne le paiement des salaires et ce, dans le cadre de la mise en application de la réforme sur les titres et fonctions.

Cependant je profite de cette tribune pour vous informer que dès le départ, la Province de Liège a été attentive à la mise en application du décret. Ainsi, les équipes administratives ont été impliquées au maximum pour que la mise en place du personnel enseignant soit optimale.

Nous avons tenu également à ce que notre personnel soit bien informé. C'est ainsi qu'en fin d'année scolaire dernière, trois séances d'information ont été organisées à Liège, à Huy et à Verviers.

En ce début d'année scolaire, la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation a rencontré les organisations syndicales pour faire le point sur la situation.

Aujourd'hui, comme je vous le disais, un nombre relativement restreint d'enseignants est concerné par un retard de paiements dus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous faisons le nécessaire pour que, dans les meilleurs délais, les dossiers soient complétés et admis pour permettre le paiement.

En attendant, grâce à l'action de l'A.S.B.L. Service social des Agents provinciaux des avances de traitement sont ou vont être octroyées. Prolongeant une première réunion qui s'est tenue ce matin même dans les locaux de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, une réunion technique est encore programmée demain matin pour améliorer encore, si possible, le dispositif.

D'un autre côté, également dès demain matin, la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation assurera une permanence téléphonique et physique pour recevoir les agents qui auraient encore des questions ou dont le dossier devrait encore être complété.

Je pense que l'ensemble de ce dispositif est de nature à assurer la meilleure écoute et à apporter la réponse la plus adéquate à notre personnel, plus particulièrement en matière d'avance sur salaire grâce à une intervention du S.S.A.P.L.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Je vous remercie pour votre attention et pour le soutien que vous n'avez jamais manqué d'apporter à l'enseignement et à la formation en province de Liège par la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Nous passons maintenant aux interventions des chefs de groupe. Pour commencer, j'invite Monsieur Gérard GEORGES, chef de groupe PS, à prendre la parole.

M. GEORGES, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le Bureau du Conseil provincial a pris une sage décision en modifiant le calendrier de nos travaux budgétaires afin de permettre à tous les Chefs de groupe de pouvoir s'exprimer dans de bonnes conditions et plus, on ne se retrouve plus dans une situation tel que des interventions en fin de journée ou début de soirée, une situation qui reconnaissons-le qui était interpellante et vous en conviendrez.

Le tirage au sort a fait en sorte que, cette année du moins, le groupe PS s'exprime en premier lieu. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Les avis sont partagés sur cette question mais... toujours est-il que chaque chef de groupe doit traduire, en quelques minutes, les observations et les motivations qui justifieront la décision de leur groupe.

S'il ne fait aucun doute que le groupe PS votera demain le budget 2017, le 5ème budget de notre législature, ce n'est pas par complaisance ou par autosatisfaction mais tout simplement parce que notre majorité PS-MR est la grande responsable du résultat positif que nous présentons aujourd'hui avec un budget de ± 300.000.000 € et un boni à l'exercice de 19.000.000 €.

Pas d'autosatisfaction mais vigilance car après imputation du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements, le boni global, notre bas de laine, n'est plus aujourd'hui que de 126.000 €.

126.000 €, c'est peu effectivement, à nous de trouver dès aujourd'hui les moyens de prendre les bonnes décisions pour que l'on présente une situation confortable pour les législatures futures.

Pas de complaisance non plus même si la Cour des Comptes qui vient de rentrer son rapport estime que notre budget traduit la bonne santé financière et budgétaire de notre Province. Tant mieux, c'est une bonne chose... mais soulignons que nous devons établir un budget dans des conditions qui sont souvent difficiles car en effet, nous ne maîtrisons pas de nombreux phénomènes extérieurs à la Province tels que : l'évolution des taux d'intérêts, l'augmentation des coûts de l'énergie et surtout, on l'a vu ces jours-ci, le coût de la distribution, sans oublier la maîtrise de la masse salariale et le coût des pensions.

« Vigilance, vigilance, vigilance », telle sera notre priorité, notre ligne de conduite tout au long des mois qui nous séparent de la prochaine échéance électorale de 2018.

Analysons à présent le bilan et les perspectives des 5 axes qui sont dorénavant à la base de notre construction budgétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

L'axe 1. : tout d'abord, le développement scolaire et professionnel. Nous devons être fiers de notre pouvoir organisateur car les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous gérons : 10.000 élèves dans le secondaire, 8.000 étudiants dans le supérieur, 8 instituts d'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale, 15.000 adultes dans nos centres de formation.

Nous pourrions également insister sur le développement de la structure mobile d'initiations des seniors actifs, le MOBITIC et la formation à la conservation des aliments.

Une petite question M. le Député-Président André GILLES, pour la rentrée scolaire prochaine : comment allez-vous gérer l'organisation future des cours d'éducation physique qui devrait, d'après Mme la Ministre de l'Égalité des Chances Isabelle SIMONIS, être organisés sur base d'une généralisation de la mixité ?

J'en profite également pour évoquer ce que vous avez donné comme information tout à l'heure, à savoir le fait de rassurer les agents de l'enseignement de par le fait qu'il y a eu quelques problèmes au niveau des traitements, c'est une excellente nouvelle car nous le savons que dans d'autres pouvoirs-organismes, la situation est bien plus compliquée à la date de ce jour.

Axe 2 : Le développement culturel et sportif.

En matière culturelle, nous suivons de près notamment l'évolution du développement du pôle culturel de Bavière et de l'O.M.

En ce qui concerne les Centres culturels situés sur notre province, ils sont inquiets car ils doivent appliquer le nouveau décret sur les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, décision qui risque à terme de diminuer drastiquement leurs subsides. La Province de Liège pourrait ici avoir un rôle fédérateur via ses délégués provinciaux au sein de ces conseils culturels et nous remercions dès à présent notre Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour l'attention qu'il porte et portera à ce dossier. En effet, en matière de subsidiation, je crois que notre Conseil et notre Député peuvent jouer un rôle fédérateur.

En matière de tourisme, nous suivons avec attention notamment le développement du tourisme lent grâce, un, au réseau d'itinéraires notamment du RAVEL en points nœuds. Deux, au développement du tourisme fluvial.

Nous soulignons avec grand plaisir les nouvelles initiatives prises par le Département pour le développement de l'activité physique et du sport pour l'ensemble de notre population.

En effet, nous abordons maintenant le sujet relatif au sport qui sera peut-être un peu long.

Mettons en évidence, comme annoncé en Commission par M. le Député provincial Robert MEUREAU, nous allons progressivement vivre la création d'une académie des Sports pour seniors. C'est un nouveau pas provincial vis-à-vis des seniors qui peut effectivement rejoindre ce dont nous avons parlé tout à l'heure, à savoir le projet du MOBITIC.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Quand on voit ces deux dossiers, pourquoi ne pas créer une structure provinciale et transversale spécialement axée sur les efforts portés vis-à-vis des seniors ?

Toujours au niveau du sport. Qui dit sport dit Pôle ballon en province de Liège qui, lentement mais sûrement, se met sur pied au cœur de la Hesbaye.

Qui dit Pôle ballon, dit aussi pôle gymnique qui avait été annoncé dans notre déclaration de politique générale et préservé sur l'arrondissement de Verviers.

Quelle est l'évolution de ce dossier gymnique M. le Député provincial, M. Robert MEUREAU ?

Toujours pour le sport. Dans le budget 2017, nous soulignons avec plaisir la somme de 10.000 € annoncée en prévision de l'organisation de l'Eurogym Liège 2018. Merci à notre Province qui, une fois de plus, prouve qu'elle peut intervenir à bon escient dans un beau projet pour accueillir à Liège en juillet 2018 plus de 5.000 gymnastes venant des quatre coins de l'Europe.

Toujours en matière sportive, nous soulignons notre grande satisfaction quant à l'obtention de 2 étapes du Tour de France cycliste 2017 en province de Liège. Notre Député provincial – Président André GILLES a bien défendu hier à Paris la candidature de notre Province et nous l'en remercions ainsi qu'à toute l'équipe qui a bien préparé ce dossier.

C'est un investissement important qui mérite dès aujourd'hui de mettre sur pied, comme on l'a déjà fait, un observatoire économique et sociologique de cette magnifique organisation internationale en province de Liège. Il ne faut pas attendre nécessairement l'arrivée du Tour et le départ d'une autre étape pour observer ce grand mouvement sportif international avec les retombées que l'on peut deviner.

Pour terminer sur le plan sportif, je voudrais aussi dire que nous avons de temps en temps des initiatives liées au sport pour personnes à mobilité réduite, la question que l'on pourrait se poser au niveau de la Province de Liège, quelles sont les initiatives qui sont prises justement pour développer encore plus le sport pour les personnes à mobilité réduite mais aussi pour toute personne souffrant d'un handicap moteur ou mental.

Axe 3 : Prévention de la Santé et Action sociale.

La santé est un bien précieux et nous, responsables de la Province, nous tenons à préserver cette priorité.

Merci à Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET pour ses différentes actions et notamment dans le lancement de la campagne TIP TOP : « Je prends soin de ma santé. »

Merci pour le développement progressif de l'activité OPEN ADO sur tout le territoire de notre province. Cette activité répond à une forte demande car beaucoup de jeunes, isolés ou non, sont en situation inquiétante et vous répondez effectivement à leur demande.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

L'idée évoquée plus haut de la prise en charge des seniors au niveau de leur formation continue, de leur activité physique et des sports, de leur culture pourrait aussi porter sur le volet social. Cette initiative existe déjà dans d'autres provinces francophones. Pourquoi pas demain en province de Liège ?

Axe 4 : Développement territorial durable.

Notre Député provincial André DENIS met l'accent en matière d'environnement sur le Plan Climat et la mobilité durable.

Il met également l'accent sur les enjeux ruraux qui mettent à leur disposition des outils performants.

En ce qui concerne l'agriculture, nous devons soutenir de plus en plus nos petits producteurs et nos agriculteurs qui risquent, vu le contexte international, de faire faillite l'un après l'autre.

Le développement des circuits courts c'est bien, c'est même très bien, mais nous devons aller encore plus loin dans nos initiatives car les demandes sont de plus en plus nombreuses.

Enfin, Axe 5 : La supracommunalité et le soutien aux Communes.

Un observateur attentif de nos débats tant en commission qu'en séance publique pourrait nous faire comprendre que la supracommunalité focalise de plus en plus de nombreuses initiatives provinciales et c'est très bien ainsi.

La supracommunalité assure la gestion et le service de nombreux projets supracommunaux portés notamment par l'ASBL Liège Europe Métropole qui a pris sa vitesse de croisière. Quant au soutien aux Communes, il ne se passe pas un jour sans que la Province n'apporte son soutien aux Communes sous forme d'une offre de services répondant précisément à leurs besoins.

Avec les Communes, notre Province rentre aujourd'hui dans les projets appelés : « Destination 2040 » en organisant notamment des marchés conjoints ou une centrale des marchés, en entrant dans le Plan Climat et dans le Plan Mobilité.

Ayant supervisé les actions importantes que nous avons au niveau des 5 axes développés, j'en arrive, Monsieur le Président, Chers Collègues, à ma conclusion. Que dire de plus face à ces nombreuses actions portées par notre Province de Liège ? Il s'agit d'actions qui se traduisent dans un budget qui n'est pas un copier-coller des budgets antérieurs, un budget qui respecte les citoyens et les travailleurs de notre Province, un budget qui souligne une fois de plus la confiance qui doit être donnée en notre institution provinciale.

M. le Président, c'est donc avec confiance et vigilance, que le groupe PS du Conseil provincial votera demain le projet de budget 2017 tel que présenté.

Je vous remercie de votre bonne attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite donc à présent M. Fabian CULOT, Chef de groupe MR, à venir à la tribune.

M. CULOT, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers collègues.

Merci. J'interviendrais si vous le voulez bien en deux temps.
Premier temps donc.

Chers Collègues, je suis heureux de prendre la parole pour la première fois devant le nouveau Conseil de Liège Métropole.

Le projet de budget de l'exercice 2037 que notre conseil s'apprête à voter me réjouit à de nombreux égards.

Depuis plus de vingt ans à présent, l'ensemble des forces politiques démocratiques de notre métropole a travaillé sans relâche à la construction d'une nouvelle démocratie locale, d'un nouveau projet de Ville-région, d'une nouvelle ambition au cœur de l'Europe.

La Belgique a elle-même beaucoup évolué. Avec la suppression des Communautés et la consécration de quatre Régions, nous avons atteint un équilibre institutionnel qui paraît aujourd'hui satisfaire chacun, en témoigne d'ailleurs le score des partis nationalistes et indépendantistes qui a été historiquement bas à l'occasion des dernières élections.

Comme vous le savez, le Conseil de Liège Métropole a cette particularité qu'il rassemble des élus en provenance de deux Régions distinctes, dès lors que se réunissent dans cette assemblée tant des représentants provenant de communes de la Région wallonne, que de représentants provenant des communes de la Région germanophone.

Notre conseil métropolitain est donc devenu le cœur de la supracommunauté métropolitaine liégeoise, avec ses conseillers qui proviennent des 54 communes qui composent notre métropole.

Depuis la dernière fusion des communes en effet, le nombre de celles-ci est passé de 84 à 54, ce qui a permis de rationaliser les dépenses, d'optimiser le fonctionnement des administrations et de répartir plus facilement sur le territoire métropolitain les différents services et infrastructures de service public.

Composé dorénavant pour moitié de représentants désignés par les conseils communaux et pour autre moitié d'élus directs au départ d'une circonscription électorale métropolitaine unique, plus personne n'oserait aujourd'hui remettre en question la légitimité démocratique de notre conseil métropolitain.

Cette légitimité est d'autant plus forte qu'à l'occasion de certains débats d'intérêt majeur pour l'avenir de notre Métropole, la population est invitée à directement pouvoir s'exprimer au travers d'un vote qu'elle émet de manière électronique, véritable concrétisation d'un système de démocratie participative sécurisé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

La législation relative au cumul des mandats interdisant toujours à un élu du conseil métropolitain de siéger dans une assemblée parlementaire régionale ou fédérale, certains d'entre nous ont renoncé à se présenter encore aux élections législatives régionales et fédérales, certains d'entre nous ont renoncé à se présenter aux élections législatives régionales et fédérales, préférant siéger au sein de cette assemblée et se consacrer ainsi pleinement au développement de Liège Métropole.

Le mois prochain, nous aurons d'ailleurs l'occasion d'échanger nos expériences en la matière à l'occasion de la réunion trimestrielle du conseil de l'Euregio, rassemblant les conseils métropolitains de Liège, Maastricht, Hasselt et Aachen.

Mais revenons-en au projet de budget de l'exercice 2037.

Depuis la dernière réforme de la fiscalité locale et métropolitaine, nos ressources sont essentiellement composées comme suit : des centimes additionnels au précompte immobilier, calculés sur la base de la révision du revenu cadastral imposée par le Parlement wallon aux Communes. On avait plus connu pareille révision depuis 1975 ; de la dotation régionale aux actions métropolitaines ; de la dotation européenne au développement métropolitain eurégional ; de la taxe provinciale sur l'empreinte environnementale et enfin des dividendes en provenance des organismes d'intérêt public métropolitains.

Si les centimes additionnels et les dotations régionales et européennes constituent des sources de financement bien connues depuis plusieurs dizaines d'années, les deux dernières ressources sont plus récentes.

A ses débuts, la taxe provinciale sur l'empreinte environnementale – l'ancienne taxe communale relative aux déchets – n'a pas fait l'unanimité. Ses initiateurs ont été décriés, accusés de vouloir porter atteinte à l'autonomie communale. Mais progressivement, elle s'est imposée et elle a contribué à créer l'appartenance à une même métropole, et la participation à une même avancée vers davantage de responsabilisation et de respect en matière d'environnement.

Liège Métropole s'est quant à elle adaptée aux différentes réalités de consommation et de production de déchets rencontrées sur son territoire. C'est ainsi que la première taxe aux composantes librement choisies par chaque famille vivant dans la métropole a pu voir le jour. Grâce à un accès à nouveau numérique personnalisé, chaque citoyen peut modaliser la taxe dont il devra s'acquitter en fonction de ses habitudes de consommation et de production de déchets. Le système de taxation ainsi créé allie les vertus de la centralisation, de l'égalité de traitement, de la responsabilisation individuelle et de la liberté dans les choix et habitudes de consommation. Quant aux organismes d'intérêt public métropolitains, dernière source de financement dont je vous parlais, ils ont connu une grande réforme suite au rachat par Liège Métropole des différentes parts détenues par les communes dans les anciennes intercommunales.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Sept organismes d'intérêt public ont ainsi pu voir le jour : Liège Métropole Energie ; Liège Métropole Santé ; Liège métropole Environnement ; Liège Métropole Economie, Industrie et e-Développement ; Liège Métropole Mobilité ; Liège Métropole Sécurité et enfin Liège Métropole Tourisme et Loisirs.

Si les bénéfices générés par chacun de ces OIP sont prioritairement consacrés aux investissements à réaliser dans chacune de leur sphère de compétences, une décision est adoptée chaque année quant à l'octroi à Liège Métropole de dividendes, lesquels sont ensuite consacrés à la réalisation de projets à vocation métropolitaine, le cas échéant en partenariat avec des investisseurs privés.

Le budget 2037 concrétise aussi de grandes évolutions dans le domaine des dépenses. Deux exemples le démontrent.

Tout d'abord l'enseignement, qui a totalement été réformé. Depuis la suppression des Communautés et le transfert de l'enseignement général vers les Régions, les métropoles wallonnes ont été chargées d'organiser l'enseignement des TIICC, les technologies de l'industrie, de l'information, de la communication et du commerce. Le second choix qu'était souvent l'enseignement technique et professionnel est aujourd'hui tout à fait derrière nous, l'enseignement des TIICC recueillant un succès sans cesse grandissant, et le taux d'échec ayant diminué de manière extraordinaire ces dernières années.

Autre exemple, la santé. Depuis la suppression du service des cars après 20 années au cours desquelles ceux-ci ont sillonné nos routes avec l'action Tip-Top – qui a été au demeurant un formidable succès – ils ont définitivement été rangés au garage. C'est dorénavant depuis un centre opérationnel centralisé que toute l'équipe des professionnels de la santé de Liège Métropole se met à la disposition des citoyens. Grâce à un accès numérique personnalisé et la diffusion d'un matériel médical « smart » d'aide au diagnostic au sein de chaque habitation, des conseils personnalisés peuvent être prodigués sans plus avoir besoin de se déplacer.

Liège Métropole est par ailleurs devenu un acteur majeur en matière de mobilité, et ce au travers de l'OIP Liège Métropole Mobilité que je citais il y a un instant.

Propriétaire d'une cinquantaine de navettes fluviales rapides, opérateur du réseau de tram liégeois – dont la ligne 4 va bientôt être inaugurée – et coordinateur du Réseau ferroviaire express liégeois, Liège Métropole Mobilité a véritablement révolutionné la mobilité sur le territoire métropolitain, faisant pleinement entrer nos villes et communes dans l'ère des « Smart cities » et de la mobilité partagée.

Tous ces projets ont nécessité des investissements colossaux, certains sur fonds publics, d'autres dans le cadre de partenariats publics-privés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Grâce à l'évolution des directives européennes définissant le cadre des marchés publics et le travail de coordination de Liège Métropole, des cahiers des charges améliorés ont pu venir encadrer l'attribution des marchés publics. Le dumping social et l'évasion fiscale autrefois habilement exercés par certains adjudicataires commencent à être un lointain souvenir, et nos entrepreneurs et nos ouvriers ont peu à peu repris leur place de constructeurs de nos cadres de vie.

Chers collègues, je me réjouis d'être en 2037.

Je sais que les quelques propos que je viens de tenir ont de quoi secouer. Oserais-je même dire que j'espère bien qu'ils vous ont secoués. Il n'y a d'ailleurs vraiment aucun grand projet qui ne soit vraiment grand s'il ne bouscule pas les habitudes, renverse les certitudes, dévie les lignes qui paraissaient tracées.

J'irais jusqu'à dire que certaines de mes réflexions me bousculent moi-même. Car je n'ai aucune certitude de détenir aucune vérité, sinon la certitude que nous devons changer, la conviction que notre modèle démocratique – et celui de la démocratie locale qui nous occupe plus particulièrement ici – ne peut pas simplement se contenter d'évoluer, mais qu'il doit au contraire être repensé.

On part sans doute rarement d'une page blanche quand on rédige un programme politique ou institutionnel. Mais à trop s'encombrer de toutes les pages écrites par le passé, on oublie certainement trop que faire de la politique ne se résume pas à gérer l'instant présent et anticiper celui qui le suit immédiatement. C'est aussi prendre le temps de se demander si un tout autre modèle ne gagnerait pas à être imaginé.

Je me permets de lancer les réflexions ici et maintenant. Elles sont le fruit de beaucoup de temps consacré à examiner notre démocratie locale, ses forces et ses faiblesses. Elles sont aussi le fruit de l'expérience supracommunale que nous avons tous, chacun à notre niveau, au sein de cette assemblée.

Je mesure toutefois bien qu'il n'y a certainement aucun consensus pour adopter mon budget 2037 dès aujourd'hui, ni au sein de vos formations politiques, ni au sein de la mienne. Pour prendre une métaphore automobile, le budget que je vous ai présenté tient pour l'heure plus du concept car que du dernier modèle disponible en show-room.

Mais tout cela tombe plutôt bien, puisqu'il nous reste 20 années avant de l'adopter, ce budget 2037. 20 années pour créer Liège, métropole européenne, au départ d'une part de la Province de Liège – vous noterez que c'est la première fois ce jour que j'utilise ce mot « province » aujourd'hui – et d'autre part de ce que l'on appelle aujourd'hui Liège Europe Métropole, le cadre associatif de concertation que nous connaissons tous bien.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

En 2011 déjà, un extrait du livre de Jacques Attali « Une brève histoire de l'avenir », était lu à cette tribune à l'occasion d'un conseil provincial spécial consacré à la supracommunalité. Cet extrait je vous le rappelle, il disait ceci : « La Ville sera le principal lieu de vie de l'essentiel de l'humanité. Des centaines de Villes seront plus peuplées qu'une centaine de pays d'aujourd'hui. Alors que plus des deux tiers des humains y vivront, des sommes gigantesques devront être consacrées à leurs infrastructures, la Ville sera le cadre des plus importants investissements collectifs et le premier collecteur d'impôts, c'est là que se concentrera l'essentiel de l'action politique à venir et l'urbanisme y deviendra une science majeure ».

Ainsi que d'aucuns l'avaient souligné alors, ce livre est une prédiction. Une prédiction qui, si elle se réalise, nous impose des changements radicaux. Parce que les Villes, dans leur dimension actuelle, ne peuvent pas répondre à cette prédiction. Les seules Villes qui compteront en Europe, qui s'inscriront sur la carte européenne, seront les Villes qui auront réussi leur mutation avec les Communes périphériques, avec un territoire suffisant pour exprimer une ambition pour l'avenir.

L'exposé des trois préfets français auquel nous avons pu assister la semaine dernière à l'invitation du Grand Liège n'a pu que renforcer notre conviction en la matière.

Chers collègues, je vous disais que je me réjouissais d'être en 2037. Pour conclure, je vous dis surtout que j'espère aujourd'hui trouver parmi vous des compagnons pour parcourir cette route, ô combien longue et difficile, mais ô combien passionnante, qui nous y mènera.

Je vous remercie pour votre attention.

Alors, je vous ai dit deux temps.

Dans un deuxième temps, je n'ai pas encore oublié qu'on n'est pas encore en 2037.

Heureusement, mais c'est passionnant d'aller vers 2037 et donc, je vous avoue que le tirage au sort m'a un peu inspiré quant à la nature de mon intervention car sachant que je passais après mon ami et Collègue, Gérard GEORGES et avant mes opposants mais néanmoins amis, Chefs de Groupe de la minorité, je n'avais pas envie de vous redire ce que Gérard vous a déjà excellemment dit. Raison pour laquelle, je me suis permis quelque peu de sortir des clous tout en en profitant pour vous faire part d'une réflexion qui me tenait à cœur depuis bien longtemps.

Cela étant, le budget 2037, je partage évidemment, au nom du groupe MR, les mots qui en ont été dits par Gérard. C'est un budget... Excusez-moi, le budget 2017...

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

En quelques mots, c'est un budget qui n'est pas un copier-coller comme Gérard l'a dit mais un budget qui s'inscrit dans la ligne du pacte de majorité de la déclaration de politique provinciale. C'est un budget qui a l'exercice propre à un boni de plus de 19 millions d'euros, c'est à souligner et qui parvient de la même manière à maîtriser la dette. C'est un projet et un budget qui permet par ailleurs de mettre en œuvre des projets d'envergure, d'ampleur en matière de supracommunalité et de grands événements, Gérard les a souligné, je me réjouis tout comme lui du passage du Tour de France en juillet 2017. J'entendais d'ailleurs à la radio ce matin que « Votez pour moi » sur BEL RTL commençait à s'en amuser, jouant sur l'éventuelle jalousie que d'autres provinces pourraient avoir sur le Province de Liège qui parvient de manière très récurrente à accueillir ce Tour de France alors que d'autres n'y parviennent pas mais nous sommes heureux que ce tour, il s'arrête à Liège.

En matière de Santé, je ne peux évidemment que me féliciter de la réforme du service des cars et de la nouvelle opération TIP-TOP qui va parcourir ces 20 prochaines années, comme je viens de le dire dès lors la Province.

En matière de Culture, de la même manière, nous sommes évidemment tous ravis de voir le projet Bavière avancer, nous nous réjouissons de sa concrétisation.

Les Sports, de la même manière avec notamment ce fameux Pôle Ballon à Waremme et j'en passe, Gérard les a quasi tous cités tout à l'heure.

En matière d'environnement, le projet RENOWATT est un projet d'envergure pour le patrimoine provincial et c'est évidemment quelque chose de très important.

Il y a aussi des éléments à tenir à l'œil évidemment, l'évolution des dépenses de personnel doit nous rendre attentif d'une part et d'autre part le dégrèvement en matière de perceptions des centimes additionnels au précompte immobilier doit également être tenu à l'œil.

Enfin, je voudrais vraiment au nom du groupe MR, remercier le Collège PS-MR pour, je pense, la solidarité qu'il témoigne dans la gestion des dossiers provinciaux supracommunaux.

Remercier également les différents collègues des différents groupes du Conseil parce que je pense vraiment, je l'ai déjà dit à d'autres occasions, que nous avons ici un climat de travail au niveau provincial, au niveau supracommunal, qui est un climat de travail constructif qui tranche relativement fort avec le climat que l'on connaît à d'autres niveaux de pouvoir. Alors que ce sont souvent les autres niveaux de pouvoir qui nous montrent du doigt, je pense qu'il est souvent important de renvoyer aussi vers les autres niveaux de pouvoir le fait qu'il y a ici, à Liège, un climat qui permet aux uns et aux autres de se parler et aux uns et aux autres de s'accorder souvent sur la base de l'unanimité quant à la concrétisation de très grands projets et pour cela j'en remercie chacun des membres de ce Conseil des différentes formations politiques.

C'est donc, je vous livre le scoop de l'après-midi, avec ferveur, plaisir et confiance, que le groupe MR votera le budget 2017. J'ai dit. Je vous remercie pour votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur Marc HODY, Chef de groupe ECOLO, à prendre la parole.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur Le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs.

Nous sommes bien le 19 octobre 2016 et mon analyse, si vous le permettez, se cantonnera au projet de budget 2017 bien que des propositions, mais je ne savais pas que mon éminent collègue M. CULOT irait aussi loin dans le fictionnel, si j'avais su, nous aurions pu, peut-être, écrire à plusieurs... La supracommunalité et l'avenir des territoires n'appartiennent à personne, les idées c'est contagieux et c'est très bien ainsi.

A la lecture de ce projet de Budget 2017, une expression s'est imposée à moi : « L'argent n'a pas d'odeur ». Je vous passe l'origine de celle-ci, peu glorieuse, racontée par SUETONE, à propos de l'échange entre l'Empereur VESPASIEN et son fils TITUS. Cette expression est toujours utilisée de nos jours pour dire que la valeur de l'argent n'est pas contaminée par ses origines.

Bien entendu, le groupe ECOLO estime que l'argent de l'impôt doit avoir une odeur, en l'occurrence celle de la justice, de l'équité et de l'égalité même si d'aucun rêve que ces centimes additionnels disparaissent à l'horizon 2037, M. CULOT permettez-moi de vous rappeler qu'ils existent bien et que vous les avez augmentés. Dès lors que quasi 70 % des recettes de transfert de votre projet de budget 2017 reposent à nouveau sur la perception d'un impôt dont tous reconnaissent le caractère archaïque du mode de calcul, comment ne pas produire une telle analyse.

La justice sociale et a fortiori fiscale ne résident pas uniquement dans la manière dont on redistribue mais dans la manière aussi dont on prélève l'impôt.

Je rappelle, dans sa Circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux 2017, le Ministre FURLAN rappelle qu'en matière de fiscalité, le Gouvernement wallon recommande la pratique de politiques cohérentes et raisonnables et que l'effort financier demandé aux contribuables conserve un caractère de juste répartition à la vie de la Région. En ce qui concerne le précompte immobilier, il ajoute que le taux maximum recommandé pour les centimes additionnels est fixé à 1.500 centimes.

Or, votre majorité PS-MR a continué de pratiquer cette augmentation à 1750 !

Vous avez reçu en prime la bénédiction par abstention du Ministre FURLAN qui a laissé courageusement passé le délai afin d'éviter de devoir se prononcer sur une telle augmentation d'impôt.

Encore récemment, le 6 juin 2016, en séance publique de la Commission du Budget du Parlement wallon, un débat relatif à une proposition de résolution sur l'avenir du précompte immobilier a eu lieu. Le Ministre LACROIX, que vous connaissez bien car il a été Député en charge du Budget provincial lors de la précédente législature s'est exprimé comme suit :

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

« Il ne faut pas oublier que le Ministre des Pouvoirs locaux a déjà donné un signal pour actualiser, autant que faire se peut, les revenus cadastraux, puisqu'il a octroyé des subventions aux provinces pour mettre à disposition leurs propres experts aux pouvoirs locaux qui le souhaitent, c'est-à-dire des experts du cadastre en termes de contrôle et en termes de vérification. En Province de Liège, que je connais mieux, il y a, de mémoire, une dizaine de communes qui participent, sur les 84 que compte cette province, à des expériences pilotes, dans le cadre desquelles, grâce à des experts qui sont mis à disposition par la province et payés par une subvention régionale, il est procédé à une revérification de l'adéquation du revenu cadastral par rapport à la situation actuelle. Je rappelle également que l'actualisation du revenu cadastral est non seulement – vous avez raison – un moyen d'assurer une plus grande justice fiscale, mais aussi un moyen de lutte contre des abus. Je pense, par exemple, aux marchands de sommeil, qui ne déclarent pas, d'une part, toute une série de travaux et, d'autre part, les nombreux locataires qui vivent dans des conditions misérables, que nous connaissons. »

Le groupe ECOLO souhaite vivement que le Collège puisse informer le Conseil du résultat de ces expériences pilotes de vérification de l'adéquation du revenu cadastral par rapport à la situation actuelle.

Il est urgent de faire fonctionner les outils mis à disposition par la Wallonie afin de favoriser une perception plus juste, plus équitable et plus égalitaire de cet impôt. Il n'est plus admissible que 2 biens présentant les mêmes caractéristiques puissent être taxés de manière différente.

Vous le savez, de nombreuses études démontrent qu'être propriétaire de son bien ne donne en aucune manière une estimation fiable de la véritable capacité contributive de celui qui en est précisément propriétaire.

Pour beaucoup de nos concitoyens, cette hausse structurelle d'impôt devient difficile à assumer d'autant plus dans le contexte budgétaire fédéral actuel.

En matière d'impôt et de taxes, beaucoup de projets ont été lancés dans la presse notamment en matière de précompte immobilier et autres formes d'impôts. Il est évident que l'autonomie des pouvoirs locaux doit être respectée mais c'est une chance l'autonomie locale, elle permettrait précisément une réflexion profonde. C'est là peut-être où nous allons nous rejoindre avec M. CULOT, nous avons un outil prometteur en Province de Liège : la supracommunalité.

Serait-il utopique de penser que Liège Europe Métropole en plus d'être un outil de redistribution en quelque sorte des deniers publics sur le territoire de la Province de Liège sous la forme de projets, devienne également un organe de concertation afin de prélever les impôts locaux et supra locaux de manière plus équitable et solidaire ?

Des assises de la fiscalité, au niveau de Liège Europe Métropole, pourraient ainsi être organisées. A titre d'exemple, prenons le cas évidemment du précompte immobilier, le cas de la taxe sur les établissements bancaires, sur les nouvelles activités industrielles et j'en passe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

En fait de solidarité, j'aimerais dire quelques mots à propos du personnel provincial, nous sommes rassurés d'avoir entendu Monsieur Le Député MEUREAU expliquer à cette tribune que la Province avait adhéré au pacte pour une fonction publique solide et solidaire. Nous soutenons la politique de nomination entreprise par le Collège. En effet, il s'agit d'atteindre un taux de nomination suffisant afin de pérenniser le système de financement des pensions publiques locales.

Lors de la session budgétaire d'octobre 2015, Monsieur le Député en charge du personnel nous a assuré en Commission qu'il ne procéderait en aucune manière à une réduction mathématique du personnel. Mais qu'il évaluerait au cas par cas les besoins, service par service, en mettant en œuvre le plan de mouvement et d'embauche du personnel.

Nous réitérons notre demande, nous souhaitons vraiment avoir un débat en 4^{ème} commission et une présentation précisément de l'avenir.

Monsieur le Directeur financier indique dans son avis que les dépenses nettes de personnel représentent donc plus de 2/3 des dépenses globales. Il ajoute qu'il s'agit donc d'être très vigilant à leur évolution, d'autant que l'on constate une augmentation de la part relative ces 3 dernières années alors qu'il n'y a pas d'indexation budgétée en 2017 !

La part relative des dépenses de personnel est la plus élevée depuis 2004 écrit-il !

Nous sommes très étonnés que le Collège n'ait pas retenu l'hypothèse d'un dépassement de l'indice pivot en août 2017 selon les prévisions du Bureau du plan. Votre projet de budget 2017 ne prévoit donc aucune indexation des salaires du personnel à partir d'octobre 2017 !

Pourtant, vous avez prévu des crédits de réserve, j'imagine, la Cour des Comptes l'a dit, elle s'intéressera très fortement à l'utilisation de ces crédits de réserve. Nous souhaiterions savoir si vous avez prévu précisément ces crédits de réserve afin d'assurer les conséquences heureuses d'un dépassement de l'indice-pivot.

Le groupe ECOLO le dit très clairement, sera très attentif à cette dimension sociale très importante du budget.

En matière d'indexation, nous avons constaté dans votre budget l'absence de celle-ci en matière de Culture. Qu'est-ce à dire ? Un programme d'investissement au budget extraordinaire quel qu'il soit ne remplacera jamais les liens que la Culture permet de nouer car le mot culture résume l'histoire universelle du genre humain.

Selon Emile HENRIOT, la culture, c'est ce qui demeure dans l'homme lorsqu'il a tout oublié.

Je suis certain que nous en serons d'accord Monsieur le Député. Même si vous avez qualifié notre amendement budgétaire relatif au « pass culture » de « Bling bling », nous sommes convaincus que l'expérience italienne est un exemple à suivre et nous déplorons que vous la balayiez d'un revers de la main.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Nous avons déposé d'autres amendements budgétaires afin de faire des propositions concrètes.

Nous constatons généralement que les amendements budgétaires sont généralement rejetés par le Collège. De plus, ils arrivent souvent assez tard dans l'année budgétaire en Commission. Nous souhaiterions vraiment qu'ils soient débattus plus rapidement en Commission afin qu'ils gardent une certaine actualité....même de principe.

En termes d'amendements budgétaires, je souhaiterais saluer l'honnêteté intellectuelle du Député André DENIS qui, à propos du Plan Climat, a repris les propositions que nous avons faites lors de la session budgétaire précédente.

J'en terminerai par la dette. Avec une résolution d'emprunts 2017 au montant de 28.314.689,00 €, la recommandation relative à la stabilisation de la charge de la dette n'est pas rencontrée. Toutefois, nous partageons l'idée qu'une relance passe nécessairement par une sortie de balise mais raisonnable et acceptable, comme l'indique Monsieur le Directeur financier. La faiblesse des taux et la réduction de la dette entre 2006 et 2016 permettent d'envisager des investissements dans le cadre du projet RENOWATT destiné à générer des économies d'énergie. Nous espérons vivement qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce car ces investissements pourraient créer un cercle économique, social et environnemental vertueux en le couplant aux engagements de la Charte contre le dumping social.

Vous voyez, une opposition n'a pas pour vocation de s'opposer par principe. Le groupe ECOLO a la modestie de critiquer au sens noble et de faire une série de propositions constructives.

Toutefois, peut-être pas en 2037 mais en 2016, nous voterons contre ce projet de budget 2017 car il se fonde sur des recettes injustes, inégalitaires et inéquitables.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Dominique DRION, Chef de groupe CDH-CSP, à venir à la tribune.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Plus que deux fois, non pas dormir mais intervenir avant la prochaine échéance électorale, le seul vrai sondage à prendre évidemment en considération.

Comme nous le rappelons chaque année, le vote d'un budget est un acte politique essentiel dans la vie d'un pouvoir local comme la Province.

Un budget présente certes, en chiffres, les politiques qui seront menées au cours de l'exercice à venir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Et heureusement, dans cette assemblée, le débat démocratique se poursuit et permet à chaque groupe politique d'exprimer soit son soutien inconditionnel aux politiques proposées soit son opposition et/ou ses orientations qui sont insuffisamment marquées ou prises en considération ; telle est en tout cas, la démarche des groupes responsables, réellement démocratiques et gestionnaires de la minorité.

L'action de minorité du groupe cdH-CSP est empreinte de vigilance, je n'ai pas croisé mon ami Gérard ce matin pour partager ce terme sur lequel je reviens dans un instant, empreinte de vigilance et de propositions.

L'examen de l'ensemble des documents budgétaires amène le groupe Cdh-CSP, un, à vous renvoyer à ses réflexions des années précédentes pour l'essentiel dans la mesure où les axes du budget proposés cette année restent similaires à ceux des années antérieures et je ne souhaite pas reprendre tout ce qui a déjà été partagé ; deux, vous proposer une réflexion de prospective tenant compte des nouveaux enjeux de société que le budget proposé ne prend peut-être pas suffisamment en compte ou ne met pas suffisamment en évidence, le tout, après s'être arrêté quelques instants sur des éléments d'analyse du budget 2017.

Quelques éléments d'analyse du budget – la vigilance. Je souhaiterais d'abord remercier M. le Député rapporteur aux finances, ses collaborateurs et l'ensemble des membres du personnel, très disponibles, lors de deux réunions de commission ont répondu très précisément à toute une série de questions techniques posées par les membres de l'assemblée et de mon groupe en particulier.

Premier élément de vigilance, la fiscalité. Si la fiscalité n'augmente pas, les recettes fiscales progressent néanmoins de plus de 3 millions d'euros ; cela est dû à la décision prise par la majorité PS - MR, comme en d'autres entités locales, en début de législature, nous l'avons dit, ne nous étendons pas sur la question.

Nous pensons en effet que chacun et chacune restera sur ses positions pour les uns dont le CDH-CSP, une réduction s'impose, pour la majorité un statu quo s'impose.

Ce n'est probablement pas aujourd'hui que mon groupe pourra convaincre la majorité d'envisager la réduction mais alors mettons-nous en perspective pour l'avenir afin d'affecter au mieux les moyens dégagés ; j'y reviendrai dans quelques instants.

Mon groupe espère aussi un réexamen de la problématique dans le cadre de la mise en œuvre d'une réflexion en région wallonne, avec la Région et les pouvoirs locaux.

Pour en terminer avec la problématique du précompte immobilier, Monsieur le Député provincial rapporteur peut-il nous faire savoir si notre Province s'est trouvée ou se trouve dans la situation de certaines Communes qui ont dû saisir le Conseil d'Etat ?

Ces communes ont saisi le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de la décision implicite de l'Etat belge qui a rejeté leur demande de communication d'une copie de l'ensemble des documents administratifs justifiant les attributions au titre d'additionnels communaux au précompte immobilier en l'espèce les additionnels provinciaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Monsieur le Ministre des pouvoirs locaux a évoqué cette question en page 38 de la circulaire relativement à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2017.

Vigilance au niveau des recettes, mon groupe observe qu'aucune alimentation du fonds de réserve ordinaire n'est programmée au budget 2017.

Selon la Cour des Comptes, cette non-alimentation devrait entraîner une diminution de l'ordre de 13% de ce fonds de réserve entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

Monsieur le Député rapporteur pouvez-vous nous expliquer les motifs de cette non-alimentation sauf à envisager évidemment, au niveau du collège, un ajustement en cours d'année ?

Troisième axe de vigilance, sur le plan des dépenses, et d'abord des dépenses de personnel. Nous avons pris bonne note du plan pluriannuel de mouvement du personnel et d'embauche. Néanmoins, deux réflexions nous paraissent s'imposer : la première, des personnes médiatiquement connues ont rejoint l'Administration provinciale tout récemment ; les surcoûts générés par ces engagements sont-ils bien contrôlés / maîtrisés ? Nous avons certes besoin de compétence mais les dépenses globales de personnel peuvent rapidement exploser et leur maîtrise s'impose prioritairement pour celles et ceux qui sont déjà en fonction.

Deuxième réflexion, la problématique des pensions et du fonds de pension solidarisé de l'ORPSS reste importante et appelle une vigilance permanente et ce d'autant que l'ORPSS semble bien en retard dans le transmis des informations aux provinces et à notre Province en particulier. Monsieur le Député rapporteur, pensez-vous que les prévisions budgétaires en termes de solidarité sont suffisantes ? Si besoin, en cours d'exercice, pourrez-vous majorer le montant repris à l'article budgétaire concerné ?

Vigilance encore au niveau des dépenses de fonctionnement mon groupe regrette fondamentalement qu'il n'y ait plus d'article budgétaire relatif aux agences immobilières sociales. Si la politique du logement n'est plus de compétence provinciale, l'intervention des provinces dans les frais de fonctionnement des agences immobilières sociales est encore autorisée ; d'autres Provinces Wallonnes ont maintenu leur intervention.

N'est-il vraiment pas possible de reprendre la réflexion sur le soutien de notre Province aux agences immobilières sociales qui se développent sur son territoire et dont le travail de terrain n'est plus à démontrer.

Vigilance enfin au niveau des dépenses de transfert, enfin, nous observons dans les différents documents budgétaires présentés que 17 contrats de gestion n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'évaluation. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question à l'occasion d'autres réunions du Conseil provincial. Monsieur le Député rapporteur, le Collège provincial a-t-il mis en place toutes les mesures juridiques et légales pour que les cocontractants respectent, pour certains enfin, leurs obligations à l'égard de notre Province qui exerce pour sa part le caractère contractuel de manière tout à fait positive et objective ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Venons-en aux propositions. Prospectives et réponses aux défis de demain. Je préfère me situer aujourd'hui en 2017 que dans 20 ans. Plus de province, plus d'agriculture, plus de circuit court, où sera notre population ? Mais j'ai une pensée émue pour mon ami Fabian CULOT, sera-t-il Député régional pour faire voter la réforme qui aura été annoncée en 2017 ? Ou, ne sera-t-il pas Député, membre d'un Conseil communal, puisqu'il n'y aura plus de Conseil provincial ? Sera-t-il peut-être Bourgmestre ? Sera-t-il peut-être Prince Evêque ? Cela étant, notre réflexion pour demain a pour point de départ la Province, notre Province, ses réalités, ses complexités et ses raisons d'être.

Le Gouvernement wallon actuel, dans sa déclaration de politique régionale et dans les actions et déclarations de certains de ses Ministres, a apporté les éléments démontrant l'opportunité du maintien des Provinces au prix du recentrage et/ou de la réorientation de ses actions.

Il nous faut répondre aux demandes et aux attentes de la Région Wallonne et donc continuer à saisir toutes les opportunités pour démontrer la pertinence des Provinces, celles-ci passent par l'amplification constante de son caractère fédérateur.

C'est dans ce cadre que le groupe Cdh-CSP estime que dès à présent, les initiatives doivent être prises et apparaître clairement dans des articles budgétaires ; mon groupe considère, qu'à ce jour, le budget proposé ne répond pas encore suffisamment à plusieurs défis de demain au registre desquels nous épinglons trois : la supracommunalité en progression constante voire une supra-provincialité que Monsieur le Député Provincial, André DENIS, ne semble pas vouloir de ses vœux au vu des réponses données hier.

L'évolution de la population et plus particulièrement son vieillissement ; les défis climatiques et la mise en œuvre du plan climat.

La supracommunalité d'abord. Comme je viens de le préciser, le Gouvernement wallon mise sur les Provinces comme moteur de fédération des pouvoirs locaux.

Notre Province a initié et structuré le mouvement ; de premières réalisations concrètes sont à souligner.

Les échanges au sein de notre assemblée amènent régulièrement les uns ou les autres à vouloir raccrocher une idée, une réflexion ou une proposition à la supracommunalité.

Si le budget qui nous est présenté reprend un certain nombre d'axes et d'actions de supracommunalité, pour le groupe cdH-CSP, c'est un plan pluriannuel d'amplification et de développement de cette supracommunalité, pour tendre sur certaines thématiques à une supra-provincialité.

Pour le groupe cdH-CSP, ce défi est essentiel ; le relever est gage de pérennité de notre Institution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Les actions à envisager ne manquent pas et j'en épingle l'une ou l'autre : en termes de services, la mise en place d'une réflexion sur le Benchmark en termes de ressources humaines pour les Communes ou encore la structuration d'un service juridique ou encore la mise en place d'une plate-forme de suivi en matière de dumping social, je ne reviens pas sur notre petit échange mais j'observe avec satisfaction que notre réflexion sur le dumping social initiée il y a un an, est aujourd'hui relayée par l'ensemble des autres groupes de cette assemblée.

Autre piste, la création d'un fonds d'impulsions communales pour des projets en relation avec les compétences provinciales ; la création et/ou le maintien de places d'accueil en faveur d'enfants en bas-âge ; pour l'avenir, la prise en compte de la thématique du vieillissement, autre défi que j'aborde maintenant.

La question de l'impact du vieillissement de la population pour les acteurs et les pouvoirs locaux n'est pas nouvelle ; une analyse particulièrement intéressante a été réalisée par Belfius en juin dernier.

Il est manifeste que le vieillissement de la population va entraîner une modification profonde de la demande en matière d'aide sociale, de santé et d'infrastructures publiques.

Les pouvoirs publics devront repenser leur politique de cohésion sociale.

Pour les pouvoirs locaux, le vieillissement de la population entraînera des conséquences sur les ressources et plus particulièrement sur le rendement de l'imposition mais aussi sur les dépenses à consentir pour rencontrer les besoins.

Les besoins viseront l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, la rénovation et/ou la mise à niveau des infrastructures existantes, le développement et dès lors le financement de nouvelles formes d'accueil.

Nous devons nous préparer à répondre à ce défi et nous ne constatons pas d'amorce de la question significativement reprise dans le budget 2017.

Dans l'axe de supracommunalité, ce défi pourrait être rencontré par de premières actions : la mise en place d'un réel Conseil provincial des aînés, projet que nous retrouvons par ailleurs dans les programmes de la plupart des partis démocratiques. Nous pouvons également analyser les projets et propositions formulés par notre ami et Collègue Gérard GEORGES.

Mon groupe ne peut qu'inviter le Collège provincial et les Commissions ad hoc de notre Conseil à prendre à bras le corps ce défi pour que dans l'avenir apparaisse clairement les axes budgétaires rencontrant cette problématique de société.

Troisième et dernier axe. Climat et mise en œuvre du plan climat. Notre Province a présenté son plan climat ; notre Province s'est inscrite dans un premier plan d'économies d'énergie notamment pour ses bâtiments scolaires en partenariat avec des Communes.

Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables constituent un autre défi à relever.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

La lecture du budget qui nous est présenté ne permet pas d'identifier un plan à moyen ou long terme clairement identifié dans des articles budgétaires précis; je ne peux que me référer ici à la pertinente intervention de mon ami, Luc LEJEUNE ; le débat sur cette question ne manquera pas d'occuper prochainement notre 5^{ème} commission.

Notre Province, soit directement soit par des sociétés participées, pourrait être amenée à soutenir des plans de développement des énergies alternatives ; notre Province ne devrait-elle d'ailleurs pas proposer certains plans en cette matière en collaboration avec son bras armé, je mets cela entre guillemets, PUBLIFIN, à laquelle notre Député provincial-Président a fait référence tout à l'heure dans sa réponse ?

De tels plans pourraient avoir des incidences sur le budget provincial en termes par exemple de recettes, réduction des dividendes, ou en termes de dépenses et/ou de garantie d'un certain nombre d'investissement à l'image de la garantie donnée par la Province à la CILE.

En conclusion, sur le plan de la fiscalité, nous n'arriverons pas aujourd'hui à convaincre le Collège provincial d'une restructuration de la fiscalité; tenant compte des moyens disponibles, nous espérons que le Collège provincial répondra à l'appel de prise en considération des nouveaux défis que je viens d'évoquer.

Nous espérons donc que le Collège provincial mettra en place un processus de réflexion pour demain sur ces défis ; le monde ne se fait pas en un jour ou en un exercice fiscal ; notre Province doit se projeter dans l'avenir, dans son avenir.

Nous espérons encore que le Collège provincial sera réceptif aux différentes propositions présentées par mes amis et collègues du groupe cdH-CSP ; elles sont en phase avec les réalités du terrain et les attentes de groupes citoyens concernés.

Je ne termine pas tout à fait. J'ai bien entendu que les groupes de la majorité voteront le budget, ECOLO c'est déjà positionné, nous sommes extrêmement prudent. Nous connaissons l'intelligence du Député rapporteur au Budget et sa sagesse et mon groupe souhaite attendre la réponse du Collège provincial par la voix de son Député avant de se positionner.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Et enfin, j'invite Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB+, à prendre la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Messieurs, Madame les Députés.

Comme chaque année, votre communication sur le budget reprend une expression sexiste, par ailleurs retirée du droit français, d'une bonne « gestion en bon père de famille ». Certes, le budget est présenté avec un léger boni à l'ordinaire comme à l'extraordinaire. Certes, la Cour des Comptes a bien relevé la prudence de certaines de vos prévisions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Mais si la fiscalité reste inchangée, nos critiques restent elles aussi tout autant inchangées. Les additionnels sur le précompte immobilier continuent de représenter l'essentiel de la fiscalité provinciale. Les liégeois et les Liégeoises vont donc continuer à payer l'augmentation subie depuis deux ans.

Au-delà des problèmes liés aux méthodes contestables de calcul du précompte, notre critique principale en termes de fiscalité est celle de l'absence d'une taxation significative des grandes entreprises présentes sur le territoire provincial.

En effet, celles-ci bénéficient des services comme des investissements provinciaux en termes d'infrastructures mais ne contribuent nullement au financement de leur maintien ou de leur amélioration. Ah, il y a bien une taxe sur les établissements bancaires, mais les fermetures d'agences annoncées chez ING, son rendement ne risque pas de s'améliorer. Ce sont, semble-t-il, toujours les mêmes familles de travailleurs et de travailleuses qui seront mises à contribution avec ce budget provincial.

En termes de dépenses, les choix budgétaires de la Province ne sont pas, et nous le regrettons, à la hauteur des urgences démocratiques, sociales et environnementales du moment. Madame FIRQUET m'accuse d'effets de manche parce que j'ose critiquer les politiques libérales qui jettent toujours plus d'hommes et de femmes dans la précarité et j'espère qu'elles ne se poursuivront pas jusqu'en 2037 M. CULOT J'entends bien votre refus de mener des politiques différenciées, bien que cela soit une revendication de plusieurs organisations féministes, mais honnêtement, que fait le Département des Affaires sociales pour combattre concrètement la pauvreté sur le terrain ?

J'ai bien entendu votre réponse et je continue à penser que tout le riche tissu associatif liégeois a besoin d'une initiative soutenue par les pouvoirs publics pour répondre à ce défi de l'appauvrissement rampant de bon nombre de familles liégeoises. Et il y a urgence.

Au niveau démocratique, je peux retenir que le Collège trouve l'idée d'un centre de réinsertion et de déradicalisation, je cite : « séduisante ». Et j'espère que cela se concrétisera avec les différents acteurs de terrain et les différents niveaux de pouvoir, en ce compris la Province qui a un rôle fédérateur à jouer. Là aussi, il y a urgence.

Enfin, au niveau environnemental, si le Plan Climat est le début d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et le début d'actions positives en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous pensons que là aussi, l'urgence impose une plus grande ambition en termes de résultats comme en termes d'actions à moyens et longs termes.

Les outils de développement économique de la Province prouvent à travers le projet RENOWATT qu'elle peut pallier en partie aux carences d'autres niveaux de pouvoir.

Nous pensons que, de manière similaire, la Province peut s'impliquer plus activement dans la transition énergétique en poussant des modèles de production d'énergie coopératifs, locaux et durables et je pense que NETHYS, la société anonyme NETHYS n'est pas encore vraiment ce modèle de production d'énergie coopérative dont je parlais dans mon intervention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2016

Enfin, même si pour ces raisons nous voterons contre ce projet de budget, je veux terminer sur deux notes plus positives. Nous nous réjouissons de l'implication de la Province dans l'accueil de la première « Conférence mondiale des Humanités » organisée à Liège sous l'égide de l'UNESCO et nous formulons l'espoir de voir plus de cyclistes au quotidien à Liège comme à Verviers grâce à la qualité du soutien qu'apportera la Province à la popularisation de la « petite reine ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, jeudi 20 octobre 2016 à 15H00 pour les réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des chefs de groupe ainsi que les votes sur les documents budgétaires 2016-2017.

La réunion publique est levée à 16H50'.